

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MUR-SUR-ALLIER

Le 15 décembre 2023, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Mur sur Allier, dûment convoqué à cet effet le 7 décembre 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Mezel, sous la présidence de **M. Jean DELAUGERRE, Maire**.

Etaients présents : Mme Leslie DAVID, MM. Jean DELAUGERRE, Sylvain DELEVILLE, Yves FERRIER, Bernard GIRAUD, Mmes Jacinthe GUILLOT, Florence JOUVE, MM. Jean-Marc LAVIGNE, M. Vincent MAZIN, MM. Julien MONTAGNE, Louis PEREIRA, François PIGNOL, Mmes Danielle RANCY, Lydie ROBERT, M. Jean-Pierre RODIER, M. François RUDEL.

Procurations : Mme Laëtitia BOBEL a donné pouvoir à M. Louis PEREIRA, M. Pascal BOITEL a donné pouvoir à M François RUDEL, M. Matthieu GAVAIX a donné pouvoir à M. Jean DELAUGERRE, M. Xavier MAUME a donné pouvoir à Mme Jacinthe GUILLOT, Mme Laïla MEILLAUD a donné pouvoir à Mme Leslie DAVID, M. Jean-Claude PROST a donné pouvoir à M. Yves FERRIER, Mme Adeline ROUX a donné pouvoir à M. Julien MONTAGNE, Mme Martine VAQUIER a donné pouvoir à Mme Danielle RANCY

Absents excusés : Mme Sandra AUJOL, M. René LEMERLE

Absent : M. Marien DUFOURD

Secrétaire de séance : Mme Danielle RANCY

2023-69 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PUY DE DOME AU TITRE DU FIC « DEFIBRILLATEUR » POUR L'ACQUISITION D'UN DEFIBRILLATEUR pour le secteur de MEZEL – LA GONDOLE

M. le Maire expose au conseil municipal qu'en raison du développement du quartier de la Gondole, à Mezel, il apparait opportun de prévoir l'installation d'un défibrillateur dans ce secteur,

Le conseil départemental du Puy de Dôme, dans le but d'améliorer le déclenchement des secours et l'intervention d'urgence en cas d'arrêt cardio-respiratoire afin d'accroître la sécurité sanitaire de la population, a mis en place un FIC (Fonds d'Intervention Communal) « Défibrillateur » afin d'apporter une aide ponctuelle aux communes pour l'acquisition de défibrillateurs,

Un seul défibrillateur par commune est subventionnable, à hauteur de 750 €, dans la limite des crédits disponibles, un devis a été demandé, la dépense est estimée entre 2 000 € et 2 500 €.

M. le Maire propose au conseil municipal de solliciter le Conseil départemental du Puy de Dôme dans le cadre du FIC « Défibrillateur » pour une aide à l'acquisition d'un appareil pour installation dans le quartier de la Gondole et des Lodges Séniors,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le projet d'acquisition d'un défibrillateur pour installation dans le quartier de la Gondole et des Lodges Séniors,
- **SOLLICITE** le Conseil départemental du Puy de Dôme pour une demande de subvention d'un montant de 750 € au titre du FIC « Défibrillateur »,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Fait à Mur sur Allier le 15 décembre 2023,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Jean DELAUGERRE